PORTRAIT

Christian Magnin-Feysot et Hervé Groult :

ONZE ANS DE PATIENCE

Une ancienne décharge, un terrain que la commune a tenu à garder, *et une centrale solaire en service depuis mai 2026*

2,8 MWc
sur une ancienne décharge

750 foyers
l'équivalent de sa production



Photo transmise par la commune de Chalezeule

Chalezeule · Doubs

Ancien maire et maire de Chalezeule

Chalezeule · 1 362 habitants

Chalezeule touche Besançon. Sur son ancienne carrière, comblée puis transformée en décharge de déchets de chantier jusqu'en 2017, une centrale solaire de 2,8 MWc produit depuis mai 2026. Grand Besançon Métropole l'a portée avec le développeur Opale Énergies Naturelles et la société citoyenne Ercisol. Christian Magnin-Feysot, maire de 2014 à 2026, a lancé le projet. Hervé Groult, son adjoint devenu maire en mars, l'a vu démarrer. Anthony Nappez, vice-président de la métropole chargé notamment des énergies renouvelables, complète le récit.

2,8 MWc
sur 15 000 m² de panneaux

750
foyers : l'équivalent de sa production

7 000 €
de loyer par an pour la commune, environ

50 000 €
prêtés par plus de 35 particuliers, et 37 000 € par Ercisol

TOUS SOLAIRES

DANS L'ANCIENNE CARRIÈRE

Calcaire, puis gravats.

La carrière a fermé en 1987. Remblayée, elle a reçu des déchets de chantier jusqu'en 2017. Les panneaux occupent 1,5 hectare.

© Opale Énergies Naturelles

Le déclic

TROIS SCÉNARIOS, AUCUN NE TIENT

Christian Magnin-Feysot devient maire de Chalezeule en 2014. La même année se pose la question de l'après pour la décharge. La carrière de calcaire, exploitée jusqu'en 1987, a été remblayée puis remplie de déchets inertes, surtout des gravats de chantier. Il reste un terrain dont personne ne sait quoi faire.

On lui présente trois scénarios : un parc, l'extension des parcelles de maraîchage voisines, cultivées par les Jardins de Cocagne, ou laisser faire la nature. Il penche pour les jardins. Mais il faudrait apporter beaucoup de terre : trop cher, et sans garantie.

Aux vœux de 2015, il en parle avec Françoise Presse, alors vice-présidente du Grand Besançon chargée de la transition énergétique. Elle évoque une centrale photovoltaïque, et même des subventions. On lui dit qu'elle pourrait alimenter presque tous les foyers de la commune. Il en parle autour de lui, à Besançon. L'idée plaît.

La condition

GARDER LE TERRAIN

Une commune de 1 362 habitants n'a pas les moyens administratifs d'un tel chantier. Le maire tente d'abord sa chance avec le syndicat d'électricité, que préside un maire voisin. Quelques réunions, puis rien. Il se tourne vers le service énergie de l'agglomération. Le Grand Besançon choisit de travailler avec Opale Énergies Naturelles, un développeur installé à Fontain.

Le plus simple aurait été de céder le terrain au Grand Besançon, qui en possède une autre partie. Le conseil municipal soutient le projet, avec la réserve du maire.

> **« C'était une condition que j'avais mise en avant, parce que je souhaitais pas être mis à l'écart. Dès le départ, j'ai dit : la commune souhaite rester propriétaire du terrain. Ça fait partie de notre territoire. C'est une façon aussi de garder la main sur le projet. »**
>
> *Christian Magnin-Feysot · maire de Chalezeule de 2014 à 2026*

Il sera invité à toutes les réunions de préparation.

Le plus difficile

UNE DÉCHARGE, DEUX INTERLOCUTEURS

Agnès Serres, cheffe du service Maîtrise de l'énergie de la Ville de Besançon, suit le dossier. Premier nœud : la remise en état de la décharge et la pose des panneaux relèvent de deux interlocuteurs différents dans les services de l'État, la DREAL et la DDT. Fallait-il remettre toute la terre végétale avant de poser des panneaux ?

Le permis de construire reçoit ensuite des remarques sur la biodiversité : garder les haies, préserver les milieux humides. Un permis modificatif suit. L'Autorité environnementale rend son avis en décembre 2022.

Christian Magnin-Feysot se souvient aussi d'un bail emphytéotique hérité d'un ancien syndicat intercommunal, et de parcelles partagées entre Besançon, Thise et Chalezeule. Il a fallu les redécouper et les renuméroter. C'était long, résume Agnès Serres, jamais rédhibitoire. Pour l'ancien maire, ce sont les services du Grand Besançon qui ont aplani les montagnes.

Le projet avait aussi un cadre, le plan climat du Grand Besançon, validé en 2024 : d'ici 2050, diviser par deux la consommation d'énergie et la couvrir à 100 % par des énergies renouvelables et de récupération. La centrale s'y intègre facilement.

« Il faut être patient. Et puis il faut être opiniâtre aussi, mais il faut jamais désespérer. »

Christian Magnin-Feysot · maire de Chalezeule de 2014 à 2026

LES HAIES SONT RESTÉES

2,8 MWc au lieu de 3.

Après affinement des études, le projet visait 3 MWc. La végétation gardée autour du site et les fossés qui recueillent les eaux de pluie, imposés par la remise en état de la décharge, l'ont ramené à 2,8 MWc.

© Opale Énergies Naturelles

Les habitants

SOIXANTE PERSONNES EN RÉUNION

La commune et le Grand Besançon veulent associer les habitants dès le départ. Plus tôt, l'enquête publique n'avait recueilli presque aucune remarque. Deux réunions d'information ont lieu, le 30 juin 2025 à la maison commune de Chalezeule et le 3 juillet en visioconférence. Une trentaine de personnes à chaque fois.

Agnès Serres en garde un souvenir précis : sur l'autoconsommation collective, certains habitants en savaient presque autant que les techniciens. Hervé Groult le confirme. Un projet de cette taille intéresse davantage que deux ou trois panneaux sur un toit.

Deux portes d'entrée sont proposées : prêter par la plateforme Flolend, ou devenir associé d'Ercisol, une société citoyenne de Franche-Comté qui réunit plus de deux cents particuliers. Sur Flolend, plus de 35 personnes prêtent 50 000 euros, la somme visée, réunie en quelques jours. Ercisol apporte de son côté 37 000 euros en compte courant d'associé. Les travaux démarrent le 26 septembre 2025.

Le modèle

VENDRE D'ABORD, PARTAGER PLUS TARD

Toute la communication portait sur une idée : vendre l'électricité directement aux habitants et aux entreprises voisines, en autoconsommation collective. En 2025, la Commission de régulation de l'énergie ne lance plus d'appel d'offres pour ce type d'opération. Plutôt que d'attendre, le projet passe par un appel d'offres classique. Le courant est vendu sur le réseau.

> **« Donc on est en revente, mais ça peut revenir. On sait que ça bouge vite, les prix de l'énergie, donc ça peut très bien revenir. »**
>
> *Anthony Nappez · vice-président de Grand Besançon Métropole*

Des discussions sont en cours avec la CRE. Pour la collectivité, un obstacle demeure : Besançon est classée commune urbaine, ce qui laisse ses habitants hors du périmètre, alors que la centrale est à sa porte.

La société de projet, Andiers PV, réunit Grand Besançon Métropole, Opale et Ercisol. La commune touche un loyer d'environ 7 000 euros par an.

Ce que ça a changé

LE BÉBÉ, L'ÉCOLE ET LE PARKING

Hervé Groult était l'adjoint de Christian Magnin-Feysot. Il lui succède en mars 2026, deux mois avant la mise en service.

> « Je suis content de récupérer le bébé, parce que depuis mai, il fonctionne, et il fonctionne bien, et tous les objectifs sont atteints. »
>
> *Hervé Groult · maire de Chalezeule*

Il tient au symbole : une parcelle de la commune produit l'équivalent de la consommation de 750 foyers, à peu près ceux du village. La prise n'est pas branchée en direct, reconnaît-il. Le loyer paie une partie de l'énergie de la commune, mais la recette n'était pas le but.

La centrale a donné des idées. Au cours du dernier mandat, la commune a posé des panneaux sur la salle des fêtes et sur l'école. Le parking de la zone commerciale, autour du Carrefour, devra bientôt s'équiper lui aussi, comme la loi l'impose. La commune, inscrite dans la démarche « Ma commune en transition », produira même pour les autres, dit-il.

Le message aux maires voisins

« IL FAUT Y ALLER »

Christian Magnin-Feysot a quitté l'entretien avant la fin. Avant de partir, il a répondu à la dernière question. À un collègue qui hésite, il dirait d'y aller à fond, d'être persévérant et de ne regarder que ce qui viendra une fois le projet terminé.

> « Quand on est entouré de services, comme on l'a dit, qui savent faire, qui ont déjà pratiqué ce genre de dossier, il faut pas hésiter, il faut y aller. »
>
> *Christian Magnin-Feysot · maire de Chalezeule de 2014 à 2026*

La réponse écrite des élus dit la même chose : se faire accompagner par l'intercommunalité, qui a les compétences juridiques, financières et techniques. Au Grand Besançon, un service d'aide aux communes appuie les 67 communes, pour le solaire comme pour rénover une école. Les grands terrains comme celui des Andiers restent rares, prévient Anthony Nappez : trois ou quatre sur le territoire. Le reste, dit-il, ce sont des toits et des parkings. À Saint-Vit, une centrale sur ombrières vient de s'achever.

Chalezeule

FUN FACTS

- Retraité, Christian Magnin-Feysot a quitté l'entretien en avance : une partie de pétanque l'attendait.
- Le 11 novembre 2026, Hervé Groult lui remet l'honorariat.
- La centrale est voisine de l'aérodrome de Thise. Le maire s'est vite inquiété de l'éblouissement des pilotes. Les panneaux actuels permettent de l'éviter, lui a-t-on répondu.
- Autour des panneaux : les Jardins de Cocagne, l'écocentre du syndicat de traitement des déchets et, en bas de la parcelle, une zone humide gardée le long d'une piste cyclable.

Votre commune aussi a son projet solaire ?

Écrivez son nom en commentaire.

Sources : entretien du 6 novembre 2026 avec Christian Magnin-Feysot, Hervé Groult, Anthony Nappez et Agnès Serres ; réponse écrite au questionnaire ; avis de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté (12/12/2022) ; macommune.info (2015, 2025) ; Grand Besançon Métropole (2025) ; Ville de Besançon (2026). Texte et citations soumis à leur validation.